



Le Schéma régional de l'éducation et de la formation de l'Alsace

Avis du 17 mai 2004

Avis

••••••••••

Le Schéma régional de l'éducation et de la formation

Pour une Alsace forte de
ses qualifications et de ses
compétences

Avis du 17 mai 2004

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique et Social Régional,

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil Régional en date du 19 janvier 2004,

Vu le projet d'avis transmis par la Commission Formation du CESA le 12 mai 2004,

Vu la décision du Bureau du CESA en date du 17 mai 2004,

Bernadette WAHL, rapporteur, entendu en séance plénière,

Le Conseil économique et social d'Alsace a voté le présent avis par :
67 pour
0 contre
2 abstentions

Sommaire

Introduction	5
I. Atouts et faiblesses du projet de SREF.....	7
1. Des actions intéressantes mais à hiérarchiser	7
2. Des modalités de mise en œuvre à préciser	7
3. Un contexte évolutif à anticiper.....	7
4. Réflexions sur les principes directeurs du projet de Schéma.....	8
II. Trois objectifs à atteindre dans le cadre du SREF.....	10
1. Elever le niveau de compétences et de qualification de chacun, tout au long de la vie	10
2. Développer une approche plus prospective pour mieux anticiper les évolutions de l'économie, de l'emploi et des besoins de qualification.....	11
3. Mieux répondre aux besoins des publics par un dispositif régional « orientation – formation – emploi » plus lisible et plus efficace	11
III. Des propositions pour y parvenir.....	12
1. Actions visant à élever les niveaux de qualification et de compétence tout au long de la vie .	12
2. Actions visant à développer une approche plus prospective pour anticiper les besoins en compétences et en qualifications.....	15
3. Actions visant à rendre le dispositif régional « orientation – formation – emploi » plus lisible et plus efficace.....	16
Conclusion.....	19
Remerciements	20
Contact	20

Introduction

✍ **L'éducation et la formation, une compétence forte de la Région**

Les compétences régionales en matière de formation, initiale et continue, se sont progressivement élargies depuis les premières lois de décentralisation :

- ✍* depuis 1983, la Région finance des actions de formation continue en faveur des salariés et des demandeurs d'emploi ;
- ✍* depuis 1986, elle a en charge les lycées et CFA et elle est responsable du Schéma prévisionnel des formations (SPF) qui définit les orientations de la formation professionnelle initiale ;
- ✍* depuis 1993, elle élabore le Plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes (PRDF), stratégie concertée (Région, Etat, organisations professionnelles, partenaires sociaux...) en faveur de la qualification et de l'insertion professionnelle des jeunes, quels que soient leur statut et leur niveau de formation.

Le premier PRDF (1998-2003) a été voté en décembre 1997 par le Conseil régional d'Alsace, après avoir recueilli l'avis du CESA dont certaines préconisations restent d'actualité.

Le Schéma régional de l'éducation et de la formation (SREF) (2004-2009) a vocation à couvrir l'ensemble des compétences régionales : SPF, PRDF et programmation régionale de formation continue. Ainsi l'objectif transversal du SREF est de mettre en cohérence les actions relevant de la formation professionnelle initiale et continue dans l'optique d'assurer, de manière effective, la « formation tout au long de la vie ».

En date du 19 janvier 2004, le président du Conseil régional d'Alsace a saisi le CESA du projet de SREF, document élaboré après deux ans de travaux et la consultation de nombreux acteurs régionaux.

A cet égard, les partenaires sociaux auraient souhaité être plus étroitement associés à l'élaboration du projet de SREF.

✍ **Un système encore trop centré autour du niveau V, qui n'enraye pas la non-qualification**

Par rapport au reste de la France, le dispositif alsacien de formation initiale se caractérise par¹ :

- ✍* un flux plus important d'orientation des jeunes vers la voie professionnelle, et notamment vers l'apprentissage, qui génère un taux élevé de sorties au niveau V² ;
- ✍* un faible taux d'accès aux niveaux IV et supérieurs en raison d'un :
 - pourcentage globalement faible de poursuite d'études après le CAP-BEP ;
 - apprentissage moins développé aux niveaux IV et supérieurs ;
 - nombre inférieur de bacheliers surtout dans les filières générales et technologiques ;
- ✍* une scolarisation plus faible des 16-19 ans ;
- ✍* une proportion de sorties sans qualification dans la moyenne ;
- ✍* un accès à l'enseignement supérieur relativement faible³.

¹ Sources : diagnostic pour la préparation du Schéma prévisionnel des formations en Alsace (juin 2002).

² En 2001, cette tendance paraissait s'infléchir depuis 1999 (voir p. 10 à 13 du diagnostic précité).

³ Le taux d'inscription des bacheliers alsaciens est de 70% en 2000 pour un taux métropolitain de 81%. En revanche, si on considère l'ensemble des bacheliers, la tendance s'inverse : le taux d'inscription dans le supérieur en Alsace atteint 82,1% contre seulement 80,7% en métropole. En outre, la répartition particulière des bacheliers alsaciens se révèle moins apte à la poursuite d'études longues (faible part de bacheliers généraux. En revanche, la part des effectifs en IUT et en BTS va croissant ces dernières années.

Au sein de la population active alsacienne, 40 % sont sans qualification⁴. Un tiers a un niveau V (CAP-BEP). Environ 30 % ont un niveau IV ou supérieur (Bac et plus). En outre, comme le CESA l'avait souligné dans son avis de novembre 2003 sur l'illettrisme, 10 à 15 % de la population alsacienne ne seraient pas en capacité d'utiliser de manière efficace les savoirs de base (lire, écrire, compter) dans leur vie quotidienne, personnelle et professionnelle⁵.

L'Alsace connaît un nombre important de sortants aux niveaux VI, V bis et V. C'est pourquoi, son système de formation initiale devra relever deux défis majeurs dans les prochaines années :

- prévenir la non-qualification, c'est-à-dire les sorties du système éducatif aux niveaux VI et V bis ;
- favoriser et développer l'accès aux niveaux IV et supérieurs.

En effet, l'évolution de l'économie alsacienne permettra de moins en moins aux personnes peu ou pas qualifiées de s'insérer, se réinsérer et se maintenir dans l'emploi.

✍ **Un marché régional de l'emploi nettement dégradé**

Depuis deux ans, la situation de l'emploi en Alsace connaît une dégradation manifeste : le taux de chômage y a effectivement connu une hausse de 36 % (contre 10 % sur l'ensemble de la France) sur cette période⁶, pour atteindre 7,9 % au dernier trimestre 2003. Le nombre de demandeurs d'emploi a ainsi augmenté de 40 % (contre 11 % au niveau national). Dans le même temps, certaines entreprises continuent d'éprouver de grandes difficultés à trouver la main d'œuvre qualifiée nécessaire à leur développement⁷.

Les populations les plus fragiles subissent la crise de plein fouet : le nombre de chômeurs de longue durée a progressé de 75 % (contre 12 % au niveau national). Autre fait préoccupant : le chômage des moins de 25 ans a augmenté de 40 % alors que cette hausse s'est limitée à 14 % au niveau national.

49 % des jeunes demandeurs d'emploi ont un niveau V et 20 % un niveau IV : si le niveau de qualification reste un facteur déterminant en matière d'accès à l'emploi, les diplômés de niveau V voire IV voient donc leur « effet protecteur » fortement amoindri.

✍ **Une politique, trois priorités**

Plutôt que de se limiter à présenter les résultats de son analyse du projet de Schéma, le CESA a dégagé trois grandes priorités qui devront orienter l'action régionale jusqu'en 2009 :

- **élever le niveau de compétence et de qualification de la population ;**
- **développer une approche prospective pour anticiper les évolutions de l'économie régionale et de ses besoins en qualification ;**
- **mieux répondre aux besoins des publics en rendant le dispositif régional « orientation – formation – emploi » plus lisible et plus efficace.**

La mise en œuvre du Schéma appelant nécessairement la coopération d'autres acteurs aux côtés du Conseil régional, les préconisations du CESA s'adressent à l'ensemble des partenaires qui agissent en région dans le champ de l'éducation et de la formation.

⁴ Soit 46 % des femmes et 34% des hommes.

⁵ Si certaines ont réussi à se maintenir dans l'emploi, une part importante de personnes en situation d'illettrisme sont demandeurs d'emploi (20 % de cette catégorie) et chômeurs de longue durée (30 %).

⁶ Entre décembre 2001 et décembre 2003. Sources : DRTEFP Alsace.

⁷ Voir avis du CESA du 20 novembre 2000 sur « les difficultés de recrutement en Alsace, aujourd'hui et demain ».

I. Atouts et faiblesses du projet de SREF

1. Des actions intéressantes mais à hiérarchiser

L'assemblée socioprofessionnelle partage l'analyse des forces et faiblesses régionales présentée en préambule. L'effort de structuration de la démarche empruntée pour élaborer le Schéma mérite également d'être salué.

Cependant, le document actuel pourrait encore gagner en clarté. En effet, les fiches-actions sont trop nombreuses et parfois redondantes, ce qui peut nuire à la compréhension globale de la démarche. En outre, la présentation proposée ne met pas assez en exergue les priorités que l'institution régionale souhaite se donner.

Aussi le CESA est-il d'avis que certaines actions devraient être regroupées, puis hiérarchisées.

Il serait nécessaire que le Conseil régional délivre, pour justifier ses propositions, un état des lieux relatif à l'organisation actuelle des dispositifs régionaux d'information - orientation et d'éducation - formation.

De même, le Schéma devrait concerner les formations de tous les secteurs d'activité.

2. Des modalités de mise en œuvre à préciser

Déjà mentionnés dans l'avis de 1997 sur le PRDF, deux éléments indispensables à la bonne appréhension du projet régional manquent à la version actuelle du Schéma :

- un **calendrier de mise en œuvre** du plan pluriannuel d'action sur la période de référence ;
- une **simulation financière globale**, qui permettrait d'afficher les priorités du Schéma et garantirait l'engagement régional sur la durée.

En effet, le CESA attire l'attention du Conseil régional d'Alsace sur le fait que la mise en œuvre d'un Schéma aussi ambitieux appellera des moyens humains et financiers importants, incluant des crédits du Fonds Social Européen (FSE), dont il faudra anticiper une probable diminution après 2006.

3. Un contexte évolutif à anticiper

Plusieurs changements auront des incidences sur les actions de la Région et de ses partenaires et, de ce fait, nécessiteront une actualisation du Schéma. Le CESA aurait donc souhaité trouver quelques éclairages sur les conséquences induites par :

- la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, codifiant l'accord national interprofessionnel (ANI) du 20 septembre 2003 qui crée le droit individuel à la formation (DIF) pour chaque salarié, les contrats de professionnalisation qu'il faudra accompagner par un dispositif spécifique de formation et la démarche de prospective prévue par branche ;
- la mise en œuvre de préconisations issues de l'avis du CESA sur l'illettrisme, voté en novembre 2003 ;
- l'espace européen de l'éducation et de la formation et les changements qui seront apportés à notre système d'enseignement supérieur par la réforme L/M/D (licence – maîtrise – doctorat).

Le CESA s'interroge sur les conséquences qu'auront :

- les futurs transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation ;
- la régionalisation du schéma des formations de l'AFPA et les moyens qui y seront dévolus ;
- le transfert de compétences relatives au réseau d'accueil des jeunes ;
- la réforme de la politique structurelle de l'Union européenne après 2006.

4. Réflexions sur les principes directeurs du projet de Schéma

✍ **Une élévation indispensable des niveaux de qualification, à tout âge**

Le CESA propose qu'avec l'aide de tous les acteurs de la formation, la Région œuvre à la « promotion de tous dans un cadre de **formation tout au long de la vie** » plutôt qu'à la « promotion de tous chacun à son meilleur niveau ». Il est, en effet, essentiel de pouvoir se former à tout âge, quel que soit son niveau initial.

Le SREF ne met pas suffisamment en exergue l'importance de lutter contre la **non-qualification** et d'assurer à tous la **maîtrise des savoirs de base** qui sont pourtant deux enjeux majeurs de la formation dans une « société de la connaissance ».

Dans la continuité de son avis de 2002 sur la Validation des Acquis de l'Expérience, le CESA souhaite rappeler que la VAE n'est pas une action de formation proprement dite, mais permet aux personnes de faire reconnaître leurs compétences. Elle ne peut donc être considérée comme un outil de développement des compétences au sens strict, même si elle peut contribuer à l'élévation des niveaux de qualification. Par ailleurs, le CESA souhaite que la VAE ne soit pas uniquement abordée sous son aspect « information », mais que le SREF aborde également la question du suivi des actions de formation qui permettent la qualification.

Enfin, le CESA doute de l'utilité de concevoir un **passport « Etudes, Emploi, Formation »**, craignant que ce nouvel outil n'apporte pas de réelle valeur ajoutée à l'existant.

✍ **Un partenariat nécessaire, qui reste à consolider**

Le CESA estime que la place accordée aux **partenaires sociaux** et au monde économique et social dans l'actuel projet de Schéma est insuffisante. Leurs représentants demandent notamment à être associés aux différents groupes de travail annoncés par le SREF, aux Instances Techniques Territoriales Emploi-Formation (ITTEF) et surtout au conseil d'administration d'Univers Métiers⁸ et au comité de pilotage de l'OREF ainsi qu'à disposer des moyens nécessaires à ce partenariat.

Les **établissements de formation** et les **entreprises** sont cités comme les deux vecteurs de la mise en œuvre du Schéma. Or elles n'ont pas les mêmes responsabilités en matière de formation. Aussi le CESA se prononce-t-il contre la mise en place d'une **charte de l'entreprise formatrice**. L'implication des entreprises doit conserver son caractère volontaire dans le cadre de l'accord national interprofessionnel de septembre 2003.

Le CESA rappelle les difficultés, notamment financières, rencontrées par de nombreuses **associations** actives dans le domaine de la formation et de l'insertion⁹ et propose à la Région d'étudier les possibilités de signer des conventions avec elles sur la base d'objectifs partagés.

Sur la question de **l'orientation**, le CESA appelle les partenaires regroupés dans Univers Métiers à associer à leurs actions l'ensemble des entreprises régionales¹⁰, au delà des seules branches et organisations professionnelles. Il rappelle que l'orientation est une question qui doit constamment associer le monde professionnel aux côtés des partenaires institutionnels.

⁸ Des représentants des organisations patronales et syndicales siègent dans le Conseil d'Orientation d'Univers Métiers.

⁹ La situation des associations prestataires de formations linguistiques et aux savoirs de base a été largement développée dans l'avis du CESA sur l'illettrisme : financements aléatoires, précarité des formateurs...

¹⁰ Les dirigeants des entreprises mais aussi certains de leurs salariés dans le cadre d'initiatives individuelles.

Une politique à territorialiser, de façon modérée

Le CESA accueille avec satisfaction le projet de création d'ITTEF qu'il avait appelé de ses vœux dans son avis sur le PRDF¹¹.

Plutôt que d'ériger certains établissements de formation en « **pôles de services pour leur territoire** », le CESA demande à ce que tous les acteurs de l'accueil, de l'orientation, de la formation et de l'emploi renforcent leur coopération. Sur chaque territoire, ils pourront ainsi mieux travailler ensemble, tout en restant chacun dans son domaine de compétences.

Une politique régionale ne saurait être la somme de projets de territoires. En effet, l'inscription de la politique de formation dans un Schéma pluriannuel implique d'acquiescer une vision plus globale et plus prospective que celle résultant de l'analyse des situations territoriales.

Le CESA appelle donc à la prudence quant à la **territorialisation** de la politique régionale de formation, car elle ne paraît pas être par elle-même un gage d'efficacité, ni même de qualité de l'offre.

Enfin, le CESA attire l'attention sur le fait que le « développement de l'ancrage territorial des formations en réponse aux besoins socio-économiques », troisième axe stratégique du SREF, devra être mis en œuvre de telle sorte qu'il ne freine pas la mobilité des personnes, ni le renouvellement du tissu économique.

En fait, les politiques régionales d'orientation et de formation se situent à l'articulation entre les besoins des personnes, ceux du monde économique et ceux des territoires et doivent constamment rechercher l'équilibre optimal entre aspirations individuelles et nécessités économiques.

¹¹ Avis sur le PRDF de 1997 « une instance forte de coordination qui puisse mobiliser les intervenants autour d'objectifs pertinents et partagés. Le CESA estime que, dans la logique des récents transferts de compétences, la Région doit jouer ce rôle. »

II. Trois objectifs à atteindre dans le cadre du SREF

1. Elever le niveau de compétences et de qualification de chacun, tout au long de la vie

Le décloisonnement des dispositifs de formation initiale et continue, accompagné du plein développement de la VAE, devra donner une nouvelle impulsion à la « formation tout au long de la vie » une réalité. Dans cette optique, la Région, en coopération avec le rectorat et les acteurs du monde économique, devra veiller à :

- ☞ assurer à tous l'acquisition de connaissances et de compétences de base qui, non seulement seront transférables d'un emploi à un autre, mais permettront également aux individus de se réorienter, se reclasser et se former tout au long de leur vie dans une perspective de promotion sociale ;
- ☞ encourager la modularisation de l'offre de formation afin de répondre au plus près aux besoins individuels dans un souci d'efficience ;
- ☞ favoriser l'accès à la VAE pour les niveaux V et infra : le système de formation en Alsace, qui s'est constitué autour du niveau V, doit résolument s'orienter vers le niveau supérieur. Pour ce faire, l'utilisation de la VAE est primordiale pour positionner les acquis et compétences des personnes et construire les parcours de formation sur cette base. Or, la VAE est surtout utilisée par les publics possédant déjà un niveau élevé de formation initiale ;
- ☞ développer davantage l'accès aux niveaux IV et supra, y compris pour les jeunes sortant de l'enseignement professionnel - scolaires et apprentis.

Un accent particulier devra être mis sur l'accès à la formation continue des publics les plus fragiles sur le marché de l'emploi :

- les personnes ne maîtrisant pas les savoirs de base ;
- les personnes de bas niveaux de qualification, et surtout, les non qualifiés ;
- les jeunes, et particulièrement ceux récemment sortis sans qualification du système scolaire, afin de prévenir les situations de rupture durable ;
- les femmes sans qualification professionnelle ou sortant d'une période d'inactivité ;
- les personnes handicapées.

Objectifs à l'horizon 2010

- ☞ assurer une **formation générale de base** à l'ensemble des **jeunes** sortant de formation initiale et remédier aux lacunes des adultes en savoirs de base (lutte contre l'illettrisme) ;
- ☞ rattraper le niveau national moyen et **réduire sensiblement le nombre de jeunes sortant sans qualification** du système ;
- ☞ **promouvoir plus activement les métiers scientifiques et techniques** et les filières de formation y amenant (bac STI...).

Le CESA demande à la Région d'établir un **plan d'action** avec des **objectifs précis et atteignables**.

2. Développer une approche plus prospective pour mieux anticiper les évolutions de l'économie, de l'emploi et des besoins de qualification

La dégradation de la situation économique régionale, ainsi que les mutations économiques et technologiques à l'œuvre dans l'ensemble des secteurs, appellent une vision plus prospective de la politique régionale. La Région devra donc s'efforcer de :

- ✍* coordonner les efforts des différents acteurs en matière de soutien financier et d'aides à la formation dans l'objectif de conserver un industrie régionale forte et utiliser de façon coordonnée les différents outils publics et privés pour sortir d'une logique de guichets et promouvoir une démarche de filières ;
- ✍* accentuer le développement des formations aux services industriels, tout en développant celles du secteur tertiaire et, notamment, les services à la personne ;
- ✍* inciter et accompagner les PME à pratiquer la gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des qualifications, par le biais d'aides (au diagnostic, par exemple) ou de contrats d'objectifs territoriaux de branche (COT).

3. Mieux répondre aux besoins des publics par un dispositif régional « orientation – formation – emploi » plus lisible et plus efficace

L'efficacité du dispositif nécessite de passer d'une approche déterminée par des logiques institutionnelles à une démarche centrée sur les besoins de publics aux âges, niveaux, statuts et catégories socioprofessionnelles de plus en plus divers.

Dans la perspective de la décentralisation, le CESA invite donc les collectivités publiques, en coopération avec les différents acteurs, à œuvrer à l'optimisation du fonctionnement des structures chargées de l'orientation, de la formation et de l'emploi. Cette action pourrait se mener en deux temps :

- ✍* dès à présent : mettre en réseau et mutualiser les ressources des différents acteurs ;
- ✍* demain, si la Région devient chef de file des politiques de formation professionnelle : coordonner une réflexion avec l'ensemble des acteurs impliqués¹² pour rendre le dispositif le plus efficace possible.

¹² *Etat, réseaux d'accueil, d'information et d'orientation, organisations patronales et syndicales, branches professionnelles, chambres consulaires, autres collectivités territoriales....*

III. Des propositions pour y parvenir

1. Actions visant à élever les niveaux de qualification et de compétence tout au long de la vie

L'élévation des niveaux de qualification et le renforcement des compétences est un processus continu qui s'appuie sur trois leviers : l'orientation, la formation et la validation des acquis. Les cibles de la Région et de ses partenaires seront, d'une part, les jeunes en formation initiale, d'autre part, les jeunes sans qualification et les actifs dans le cadre de la formation continue. En outre, des initiatives plus globales devront s'adresser à l'ensemble des publics.

1.1. Dans le cadre de la formation initiale

Dans le but de motiver les jeunes à poursuivre leurs études et de mieux les préparer à entrer dans la vie active, le CESA propose de :

- aider les élèves de l'enseignement professionnel et les apprentis à renforcer leur maîtrise des savoirs de base et leur niveau dans les matières générales, ce qui devrait leur permettre d'accéder plus facilement aux diplômes de niveau IV et supra ;
- accompagner et soutenir toutes les initiatives visant à faciliter l'accès aux milieux ordinaires de formation et de travail des jeunes en situation de handicap : par exemple, poursuivre l'accessibilité des établissements, développer de nouvelles Unités Pédagogiques Individualisées (UPI) dans les lycées, aménager des CFA spécialisés (CFAS)... ;
- inciter et soutenir dans le cadre du FILA (Fonds d'initiatives des lycéens et des apprentis) les projets pratiques qui permettent aux jeunes de mieux comprendre le fonctionnement de l'économie et du monde de l'entreprise, à l'instar de la convention conclue entre la Région et l'association EGEE¹³ ;
- mieux coordonner les actions de la Région et du rectorat (Mission générale d'insertion) afin de prévenir la désocialisation des jeunes en situation d'échec scolaire. Des dispositifs innovants devront être imaginés afin de réduire les sorties sans qualification. Après analyse de la pertinence des réponses locales actuellement apportées aux jeunes en grande difficulté, la Région pourra s'inspirer de l'Ecole de la 2^{ème} chance de Mulhouse pour créer des structures similaires dans d'autres territoires ;
- développer à destination des tuteurs et des maîtres d'apprentissage un module commun de formation générale. Conçu en partenariat avec les chambres consulaires et les branches professionnelles, ce module aurait vocation à leur transmettre les notions de base dans le domaine de la pédagogie en alternance ;
- conforter l'attractivité de l'enseignement supérieur en Alsace, en agissant sur l'offre de logement social étudiant, l'attribution de bourses d'études à l'étranger et l'accueil des étudiants étrangers, lequel contribue activement au rayonnement international du pôle universitaire alsacien.
La persistance d'échecs répétés chez certains étudiants de 1^{er} cycle mériterait qu'une réflexion soit menée pour en identifier les causes et tenter d'y remédier ;
- soutenir le développement des filières d'ingénieur et de gestion. L'Alsace accuse effectivement des retards dans le domaine des sciences pour l'ingénieur (SPI), alors que son tissu industriel nécessite et nécessitera fortement ce type de compétences. En outre, la possibilité d'offrir des bourses sur critères sociaux pourrait être étudiée.

¹³ L'association EGEE d'envergure nationale, très active en Alsace, regroupe d'anciens cadres, dirigeants ou chefs d'entreprise à la retraite ayant choisi de mettre leur expérience à la disposition des PME, des administrations, de l'Ecole...

1.2 Dans le cadre de la formation continue

Les jeunes sans qualification

Afin d'offrir une première qualification aux jeunes sortis sans diplôme du système éducatif et de faciliter leur première insertion dans l'emploi, le CESA incite fortement le Conseil régional à :

- développer les actions associant formation et mise en situation de travail à l'occasion des grands chantiers publics (par exemple : les trams-trains, les lycées et CFA..), afin de faciliter la qualification et l'insertion des publics en difficulté, notamment en utilisant les dispositions du nouveau code des marchés publics, tout en veillant à la complémentarité des initiatives menées par les différents financeurs (Région, communes, intercommunalités...);
- construire des parcours de formation qualifiants qui permettent un accès immédiat à l'emploi, en s'inspirant, par exemple, du « modèle danois » qui permet à un jeune de choisir entre plusieurs formations dans des métiers en difficulté de recrutement et engage les deux parties (le jeune et l'entreprise) à conclure un contrat de travail en fin de formation ;
- étendre le système de « double tutorat¹⁴ » pour faciliter l'entrée en activité des jeunes en difficultés, dont certains peuvent avoir des problèmes de comportement difficiles à gérer ;
- monter des initiatives au bénéfice des jeunes victimes de discriminations dans l'accès à l'emploi et à la formation en raison de leur origine : un projet pilote devrait être mis en œuvre dans le cadre du programme européen EQUAL¹⁵.

Les actifs, occupés ou non¹⁶

Afin d'élever le niveau de qualification des salariés et des demandeurs d'emploi, dans un but de promotion sociale et de formation tout au long de la vie, le CESA, s'appuyant sur les évolutions qui seront apportées par l'Accord national interprofessionnel de 2003, estime qu'il faudra :

- accompagner la politique de filières de la Région par des actions volontaristes de formation au bénéfice des moins qualifiés : l'augmentation recherchée du niveau technologique des filières passe d'abord par une élévation des niveaux de qualification de leurs salariés ;
- renforcer le recours à l'alternance dans les actions de formation ouvertes aux demandeurs d'emploi, afin de favoriser leur embauche immédiate en fin de stage. C'est essentiel pour soutenir, sur la durée, la motivation des publics les plus en difficultés. La Région devra veiller à coordonner ses actions avec celles des ASSEDIC. A ce titre, le CESA regrette la diminution du volume horaire des stages d'« acquisition des savoirs de base »¹⁷ qui a causé la suppression de la période en entreprise, indispensable à un public très éloigné des réalités du monde du travail. De plus, l'actuel forfait de 400h lui semble insuffisant pour acquérir une maîtrise efficace des pré-requis indispensables ;
- poursuivre la démarche de professionnalisation des publics les plus éloignés de la qualification et de l'emploi, à l'instar des efforts entrepris pour former les salariés des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
- favoriser toute initiative qui soutiendra la mobilité volontaire des demandeurs d'emploi ;

¹⁴ Système s'appuyant sur l'existence de deux tuteurs : l'un, dans l'organisme de formation ; l'autre, dans l'entreprise.

¹⁵ Douze partenaires se sont déjà réunis autour d'un projet EQUAL : « la diversité, une valeur ajoutée » (OPCAREG-Alsace, MEDEF-Alsace, CFDT-Alsace, CCI du Bas-Rhin, Chambre des Métiers d'Alsace, CEPI, CRAPT-CARRLI, AFIJ, CLAPEST, ORIV, URSIEA, GIP-FCIP).

¹⁶ C'est à dire : salariés et demandeurs d'emploi.

¹⁷ En dépit d'une augmentation globale des crédits régionaux affectés à ce type d'action (Français langue étrangère, Acquisition des savoirs de base et Ateliers de Pédagogie Personnalisée), les volumes horaires des stages ASB et FLE ont été réduits d'un tiers. Les 200 heures de stages en entreprise ont donc du être supprimées.

- renforcer la procédure de VAE en soutenant plus activement les personnes de faible niveau de qualification par un accompagnement adapté : les procédures de validation des acquis, parce qu'elles sont largement basées sur la formalisation par écrit de l'expérience, sont d'une complexité redoutable pour ces personnes, et particulièrement pour celles qui ne maîtrisent pas les savoirs de base. Ce sont pourtant celles qui en ont le plus besoin ;
- ouvrir plus largement l'accès aux cursus et diplômes de l'enseignement supérieur dans le cadre de la formation continue diplômante. Les nouvelles possibilités issues de la réforme L/M/D, qui permettront de capitaliser des crédits de formation valables tout au long de la vie et sur l'ensemble du territoire européen, ne devront pas seulement concerner les étudiants en formation initiale. En complémentarité des nouvelles dispositions créées par l'ANI de septembre 2003, elles devront également bénéficier aux stagiaires de la formation professionnelle continue ;
- promouvoir les formations modulaires dispensées par le CNAM¹⁸-Alsace et favoriser la VAE pour l'accès à ses diplômes nationaux. Il s'agira également de mieux informer les entreprises et leurs salariés des nouvelles possibilités offertes par cet organisme.

1.3 Les actions transversales

Des actions pourront également être menées au bénéfice de l'ensemble des publics. Le CESA propose à la Région de :

- monter une vaste campagne régionale de sensibilisation, qui traitera de :
 - ?? la nécessité pour chacun d'élever son niveau de qualification dans le cadre de la formation initiale ou à tout moment de sa vie grâce à la formation continue. L'enjeu majeur de cette campagne sera de donner l'envie de se former au plus grand nombre. Les personnes les moins qualifiées, et notamment celles qui ne maîtriseraient pas les savoirs de base ou la langue française, devront être parmi les cibles prioritaires de cette sensibilisation, de même que celles dont l'emploi est menacé ou en mutation ;
 - ?? des possibilités offertes par la création ou la reprise d'entreprises. La Région pourra organiser, en lien avec le rectorat, les établissements (lycées, CFA...), les entreprises et tous les acteurs intéressés, des actions pour donner aux jeunes le goût d'entreprendre¹⁹.
- permettre l'accès de toutes les personnes sans qualification à un diplôme de niveau V en :
 - ?? développant davantage les CAP à Nouvelles modalités pédagogiques (NMP) pour les élèves les plus en difficulté ou en phase de « décrochage » scolaire ;
 - ?? exploitant au maximum les possibilités de mettre en complémentarité les CAP par unités capitalisables, les CQP... et la VAE au profit des actifs de bas niveau de formation initiale.
- actualiser et compléter les Contrats d'objectif territoriaux (COT) existants²⁰ afin d'y intégrer des engagements par rapport à la lutte contre l'illettrisme, l'emploi des "sans qualifications", des travailleurs handicapés..., la promotion de la VAE, la formation des tuteurs, l'implication dans l'information sur les métiers, l'orientation et la valorisation des filières... ;
- harmoniser les différents systèmes de prise en charge du coût des tuteurs en entreprise développés par les partenaires sociaux et leurs instances paritaires (OPCA, Assedic...), les pouvoirs publics, les chambres consulaires ... ;

¹⁸ Conservatoire National des Arts et des Métiers.

¹⁹ Voir avis du CESA de septembre 2001 sur la création et la reprise d'entreprise en Alsace.

²⁰ Actuellement, seul le dernier COT conclu avec la branche de la métallurgie contient ce type de disposition. Il est donc proposé de réaliser des avenants aux dix autres Contrats existants.

- veiller à ce que les équipements pédagogiques soient régulièrement mis à jour et correctement utilisés dans l'ensemble des formations. Le problème de la maintenance de ces outils se pose de façon récurrente. Plusieurs établissements pourront s'associer en vue d'en acquérir et de les gérer en commun ou bien passer des conventions avec les entreprises disposant d'équipements de pointe. Pour la formation initiale, le Rectorat devra s'attacher à former les enseignants à tous ces nouveaux outils. Les professionnels concernés devront être systématiquement associés à ces démarches.

2. Actions visant à développer une approche plus prospective pour anticiper les besoins en compétences et en qualifications

2.1 Créer un observatoire économique régional

Dans son avis d'avril 2003 sur la place de l'industrie en Alsace, le CESA avait préconisé la création d'un observatoire économique régional : « associant universités, organismes spécialisés, organisations professionnelles, partenaires sociaux, services de l'Etat et collectivités territoriales, il aurait pour mission de mettre en commun les informations détenues par ces différents acteurs et d'assurer une mission de veille, de diagnostic et de prospective opérationnelle sur les différents secteurs économiques. Une conférence annuelle sur l'évolution et le devenir de l'économie régionale pourrait être organisée sur la base de ses travaux et servir à orienter les réflexions du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) ».

2.2 Développer la démarche de filière

Le CESA prend note de la volonté du Conseil régional de créer un tel observatoire en lui confiant deux missions principales : la mise en cohérence et l'analyse des données produites sur le territoire et la mise en place d'un panorama des filières composant le tissu économique régional.

Dans le cadre du développement d'une stratégie industrielle et de prospective territoriale, le Conseil régional devra, par des actions d'incitation conduites dans le cadre de sa politique de filières :

- encourager et accompagner les entreprises qui se placent dans une démarche anticipative et développent des dispositifs de formation visant l'adaptation des salariés aux mutations technologiques futures (changement de process de production, de marchés...);
- financer des études prospectives sur le devenir des filières, à l'instar de celles conduites sur le pôle automobile²¹.

L'Accord national interprofessionnel de 2003 prévoit la création d'observatoires prospectifs des métiers et des qualifications dans chaque branche : les activités de ces observatoires nationaux devront être relayées par l'Observatoire régional de l'économie.

2.3 Anticiper les évolutions

Les travaux de prospective réalisés amèneront les acteurs publics et privés à unir leurs ressources pour mieux anticiper les pertes d'emploi dans les domaines d'activité en mutation ou en difficulté. Cette anticipation permettra, en amont des restructurations, de certifier et de valider les compétences des salariés et de faciliter, ainsi, leur reconversion et leur reclassement.

Parallèlement aux actions de soutien à l'industrie régionale, la Région devra également mener une analyse prospective sur les évolutions des besoins de recrutement dans les métiers des services à la personne, du secteur sanitaire et social, de la jeunesse et des sports...

²¹ Etude de performance réalisée sur un échantillon de 71 entreprises du pôle automobile d'Alsace et de Franche -Comté par le cabinet KPMG pour le compte de l'association Perfo Est.

3. Actions visant à rendre le dispositif régional « orientation – formation – emploi » plus lisible et plus efficace

Du fait de la mission de coordination du réseau d'accueil des jeunes qui lui sera confiée et du renforcement de ses compétences en matière de formation continue, la Région devrait trouver toute légitimité pour assurer le « pilotage stratégique » du dispositif régional en proposant un **projet** qui saura **fédérer l'ensemble des acteurs**. Il s'agira de répondre à plusieurs objectifs :

3.1 Assurer la souplesse du fonctionnement du dispositif régional « orientation – formation – emploi »²²

Cette souplesse évitera que les découpages administratifs²³ et le partage des compétences ne grèvent l'efficacité des prises en charge et soient une entrave à la mobilité géographique et professionnelle des personnes.

La coopération entre associations à but social, structures d'insertion professionnelle et organismes de formation est indispensable pour appréhender les situations individuelles les plus complexes dans leur globalité et offrir des réponses adaptées, proches des lieux de vie des personnes.

La mise en réseau et la mutualisation des outils et des pratiques des nombreux acteurs pourraient conduire, à terme, à l'émergence d'une culture partagée et à la constitution d'une offre de services commune ; améliorant ainsi la lisibilité, l'accessibilité et l'efficacité du dispositif pour les usagers.

Il conviendrait qu'Univers Métiers, institué par le Contrat de Plan, joue pleinement un rôle fédérateur dans la mise en œuvre de la politique régionale d'orientation.

3.2 Renforcer la qualité des prestations fournies par les acteurs du dispositif en recourant plus largement à la contractualisation sur la base d'un diagnostic et d'objectifs partagés

La conclusion d'un Contrat d'objectifs avec le réseau d'accueil des jeunes (Union régionale des missions locales et PAIO) constitue un progrès manifeste. Au-delà de la Région et de l'Etat, cette contractualisation devra être ouverte à l'ensemble des acteurs, y compris les partenaires sociaux, les départements, les communes...

L'harmonisation des cahiers des charges, appels d'offre et autres formalités administratives, qui sont actuellement réalisés de façon indépendante par chacun des financeurs, permettrait aux structures de sortir de la logique « un financement, une prestation, un public » pour offrir un service individualisé et répondant à des besoins identifiés.

La contractualisation devra concerner tous les publics, demandeurs d'emplois mais aussi salariés et jeunes en formation initiale.

Enfin, la simple coordination des structures ayant compétence sur le public « jeunes » ne saurait suffire à terme. La Région, forte de son statut de « chef de file » en matière de formation professionnelle, devra contractualiser des engagements avec les structures d'accueil des adultes²⁴ et prendre en compte les expériences qualitatives développées dans les organismes intervenant dans ce champ déjà investi par les partenaires sociaux.

²² Réseau des ML/PAIO, ANPE, réseau agriculture –EREJ, PICO-, chambres consulaires, organisations professionnelles et syndicales, réseau Education nationale –CIO, MIGEN, SCUJO-, réseau information jeunesse, Univers Métiers, OPCA, OPACIF, centres de bilan de compétences, CIBC, GRETA, CNAM, APEC, AFPA, organismes privés à but lucratif ou non...

²³ Zones emploi - formation, districts scolaires, zones des référents Univers Métiers et des Points relais conseil en VAE, pays...

²⁴ ANPE, Agences Locales pour l'Emploi, Relais Emploi, Plate-forme de Services, Permanence Emploi Adultes...

3.3 Evaluer les politiques et les actions financées

Le recours plus systématique à la contractualisation contribuera à atteindre cette exigence de développement de l'évaluation des politiques publiques.

La Région devra veiller à associer à cet exercice l'ensemble des financeurs : partenaires sociaux, autres collectivités territoriales, structures intercommunales...

L'évaluation ne saurait évidemment se limiter à de stricts critères quantitatifs, en terme d'insertion dans l'emploi après six mois par exemple. En effet, de telles données ne sont pas suffisantes, lorsqu'il s'agit de publics en difficultés, pour traduire l'efficacité réelle des outils utilisés et de la réponse apportée par les professionnels de terrain.

Conclusion

L'avenir de l'activité économique et de l'emploi exige une politique de formation **réactive** et capable d'**anticipation**.

La mise en place d'un Schéma régional pluriannuel, regroupant les problématiques de l'éducation et de la formation dans une perspective de formation tout au long de la vie, participe de la mise en œuvre d'une telle politique. Pour conforter cette orientation, le Conseil régional devra toutefois **renforcer le dialogue** avec les nombreux partenaires, publics et privés, qui agissent en région dans le champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Dans le cadre de ce Schéma, le CESA estime que la Région, en lien avec l'ensemble des acteurs précités, devra poursuivre **trois objectifs prioritaires** :

1. **l'élévation du niveau de qualification** de chacun tout au long de la vie ;
2. **l'anticipation des évolutions** des besoins de qualification ;
3. **la réponse la mieux adaptée aux besoins des publics** accueillis dans le dispositif régional « orientation – formation – emploi ».

Il attend que le Conseil régional procède également à **l'évaluation du Schéma sur la base de ces trois objectifs**, à l'aide d'une grille d'analyse composée de critères quantitatifs, qualitatifs et financiers. Des points d'étape réguliers devraient ensuite permettre d'assurer le suivi des évolutions du Schéma et son éventuelle réorientation, notamment après 2005, pour prendre en compte les nouvelles compétences régionales.

Pour mener à bien cet exercice, deux éléments indispensables manquent toutefois dans l'actuel projet de SREF :

- un **calendrier** affichant les priorités de l'action régionale ;
- un **tableau financier** annualisé retraçant tant l'étendue des efforts régionaux que les engagements des différents partenaires.

Le CESA demande à être associé à l'ensemble de la démarche de suivi et d'évaluation du Schéma.

Il appartient à la Région d'assurer une **mission d'impulsion et de coordination** d'une politique d'orientation, de formation et d'emploi. Elle devra non seulement assurer la cohérence et l'efficacité des actions entreprises, mais aussi s'engager dans l'expérimentation de dispositifs innovants de formation et d'insertion professionnelle.

Pour assurer cette mission, le CESA estime nécessaire que la politique régionale de formation professionnelle s'inscrive dans une **vision globale et prospective de l'Alsace**.

Sur la base de ces objectifs, le CESA demande au Conseil régional de modifier son projet de Schéma régional de l'Education et de la Formation.

Remerciements

Le Conseil économique et social d'Alsace tient à remercier pour leur disponibilité, leur contribution et leur partage d'expériences l'ensemble des personnes qui ont participé à ses travaux. Par ordre alphabétique :

M. BEDEZ, vice-président de l'Université de Haute-Alsace ;

Mme CALDEROLI-LOTZ, vice-présidente du Conseil Régional d'Alsace chargée de la commission formation continue ;

M. CHAIX, recteur de l'Académie de Strasbourg ;

Mme HEITZ, vice-présidente de l'Université Louis Pasteur ;

Mme LECCIA, Directeur adjoint de l'éducation et de la formation du Conseil Régional d'Alsace ;

M. MICHON, vice-président de l'Université Marc Bloch ;

M. SCHAAD, vice-président de l'Université Robert Schuman ;

M. THENAULT, directeur de l'éducation et de la formation du Conseil Régional d'Alsace.

Contact

Conseil Economique et Social d'Alsace : tél : 03 88 15 68 00 – cesa@region-alsace.fr

CÉSA

Conseil Économique et Social  **Alsace**

Bureaux: 5, rue Turenne • 67000 Strasbourg • Tél.: 03 88 15 68 00 • Fax: 03 88 15 68 09
Adresse postale: 35, avenue de la Paix • B.P. 1006/F-67070 • Strasbourg cedex
E-mail: cesa@region-alsace.fr • Site internet: www.region-alsace.fr